COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
28

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 9 avril 2026

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

MEMBRES PRESENTS : 28

Cécile DELATTRE – Manuel LAUFFENBURGER – Claudia CARADONNA – Michael SAINTAUBIN – Josiane DA SILVA – Christian OST – Karine QUIGNARD – Charles SCHREIBER – Regina DE ALMEIDA – Lina SABATIE – Antonio GONCALVES – Ibtissem ZERG-EL-AINE – André ROTH – Françoise RICHART – Pierre-Luc REICHERT – Raphaëlle DEPROST – Christian ANDRIAMAMPANDRY – Sabine HUSS – Damien REVOL – Claire HUBER – Bernard SAETTLER – Faten SGHAIER – Guillaume GRIMMER – Céline THOMAS Thierry MOSSER – Sandra PETER – Eddy COUSINARD – Aïcha KLING

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 1

Daniel CHAMBET

PROCURATION A ETE DONNEE PAR : 1

Daniel CHAMBET à Claire HUBER

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : /

I – APPROBATION ET INFORMATION

2025 – 1 (13) : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122 et L.2122-23 ;

Vu le registre des Décisions du Maire de la Commune d'Oberhausbergen ;

REÇU EN PREFECTURE
le 16/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-067-216702439-20260409-CM2026_04_0

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions du Maire correspondant aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire doivent faire l'objet d'une publicité lors de la séance du Conseil Municipal succédant immédiatement à ces décisions :

Au titre de la délégation n°7 de la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2025 : *« Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ».*

- Une concession pour une cavurne dans le cimetière a été accordée à la famille de M. Christian WURTZ pour une durée de 15 ans au tarif de 500 €.
- Une concession de terrain dans le cimetière a été accordée à la famille de Mme Isabelle SCHAFFHAUSER née LAZINIER pour une durée de 15 ans au tarif de 240 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises par Madame le Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **PRECISE** que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibération.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Bernard SAETTLER

Le Maire,

Cécile DELATTRE

Mairie d'OBERHAUSBERGEN (Bas-Rhin)

REÇU EN PREFECTURE
le 16/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-067-216703439-20260409-DM2026_04_0